

Mise à jour d'un événement significatif portant sur un écart de prise en compte des paramètres de tenue au séisme de certains matériels

En cas de séisme, la sûreté des réacteurs nucléaires repose sur un certain nombre d'équipements qui doivent être en capacité d'assurer leur fonction pendant et après le séisme. Pendant un séisme, certains matériels qui n'ont pas de requis sismiques, appelés *agresseurs*, peuvent provoquer des dégradations sur les matériels, requis en cas de séisme, appelé *cibles*.

Afin de s'assurer que les cibles ne soient pas agressées en cas de séisme, chaque centrale nucléaire a élaboré la liste des couples *agresseurs / cibles* sur ses installations avec pour chaque couple identifié une justification qui permet de démontrer l'absence d'agression de la cible en cas de séisme.

Dans ce cadre, EDF a identifié l'absence de justification en cas de séisme pour certains couples agresseurs/cibles et a déclaré le 7 juillet 2016 à l'ASN un événement significatif pour la sûreté pour tous les paliers (hors N4). En 2017, une extension au palier N4 a été réalisée.

Depuis la déclaration initiale, les matériels concernés ont tous été traités.

Les bâtiments électriques (dits BL) sont situés hors de la zone nucléaire et comprennent des matériels électriques (coffrets, armoires, batteries et tableaux). Une poursuite approfondie des expertises réalisée en 2018 sur les paliers 900MW et 1300MW a conduit à la détection de quelques couples *agresseur/cible* dans les bâtiments BL des centrales. Le traitement des couples identifiés est en cours.

Cet événement n'a pas eu de conséquences réelles sur la sûreté des installations.

En raison de l'absence de démonstration formelle de tenue au séisme des agresseurs potentiels, EDF a toutefois déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire, le 11 février 2022 un événement significatif de sûreté au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7, pour tous les réacteurs nucléaires en fonctionnement.